



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 2 avril 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h25

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; ZEISSER Jean-Claude suppléant de MAURICE Yves ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : FIETIER Vincent ; LETHIER Michel ; MAURICE Yves ; VAN HELLE Gérard ;
C.C.L.L : GROLEAU Colette ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; FALCINELLA Béatrice ; MAILLOT Elsa ;
Mandataires : DUCRET Sylvain ; CAULET Claudine ; BIZE Thibaut

Objet : Affectation du résultat 2018

AFFECTATION DU RESULTAT 2018**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Après établissement et validation du Compte Administratif 2018 et vérification de sa cohérence et conformité avec le Compte de Gestion 2018, les résultats 2018 sont les suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	23 358 591,85	10 135 672,50
Recettes	22 600 345,28	15 862 458,84
Résultat d'exécution	-758 246,57	5 726 786,34
Résultat reporté	949 955,93	403 862,52
Résultat de clôture	191 709,36	6 130 648,86
Résultat global	6 322 358,22	
Besoin de financement des restes à réaliser		1 121 798,38
Excédent de financement d'investissement après prise en compte des restes à réaliser		5 200 559,84

A la majorité, le Comité Syndical valide à l'affectation du résultat 2018 selon les modalités suivantes :

- l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018 (191 709,36 €) en recettes de fonctionnement 2019,
- l'affectation de la totalité de l'excédent d'investissement 2018 (6 130 648,86 €) en recettes d'investissement 2019.

Le besoin de financement des restes à réaliser, différence entre les recettes (303 028 €) et les dépenses (1 424 826,38 €), soit 1 121 798,38 € est couvert par l'excédent d'investissement.

Au regard du fait que l'excédent d'investissement est constitué pour 4 445 550 € de la mobilisation de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du CP 2018 de l'AP-CP 2018-01, un montant équivalent à cet emprunt sera affecté en excédent d'investissement reporté sur le CP 2019 de l'AP 2018-01.

Ces résultats sont repris au budget 2019 par Budget Supplémentaire.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT

Rapport adopté à la majorité.

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

